

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA  
N° 3267/C.A.C.

Astrida, le 22 novembre 1950.

M



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous passer commande de  
25 ballons de football et 25 vessies semblables à ceux livrés au  
Comptable Territorial quelques mois passés.

Veuillez les envoyer franco à Astrida. Par même  
courrier, je vous envoie un mandat postal de 9.900,- francs.  
Me référant à votre facture au Comptable Territorial, veuillez  
trouver ci-dessous, un décompte justifiant la somme de 9.900,- frs:

25 ballons à 400,- francs	10.000,- francs
25 vessies à 35,- francs	<u>875,- francs</u>
	10.875,- francs
Ristourne 10 %	- <u>1.087,50 "</u>
	9.787,50 francs
Frais de port	<u>102,50 francs</u>
	<u>9.900.00 francs</u>

En cas que les frais de port sont plus élevés,  
veuillez diminuer le nombre de vessies.

Vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer,  
Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Comptable des C.A.C., STRIJBOS,

MAISON DU TENNIS  
Avenue Renkin, 7  
à  
LEOPOLDVILLE.